

**Cartographie des
établissements de formation
professionnelle
des secteurs patrimoine,
métiers d'art et du tourisme
proposant un dispositif FLE/S
en Région Centre-Val de Loire**

Cartographie des établissements de formation professionnelle des secteurs patrimoine, métiers d'art et du tourisme proposant un dispositif FLE/S en Région Centre-Val de Loire.

Cartographie établie avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du projet PIPPAeF, *Penser l'insertion professionnelle des publics allophones en formation*.

Joanna Lorilleux, Martyna Kielek, Dominique Andrieu, avec l'aide de Théo Dogna

Janvier 2026

Table des matières

Table des matières	2
Liste des sigles et abréviations utilisés	3
Éléments méthodologiques	4
1. Sources des données	4
1. Choix du maillage du fond de carte IGN	5
2. Catégories mobilisées	5
Carte 1 : Répartition des 36 établissements de formation professionnelle des filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S en région Centre-Val de Loire	7
Carte 2 : Pourcentage des établissements des filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S	9
Carte 3 : Répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS par typologie d'établissement	11
Carte 4 : Répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS en fonction du critère public vs privé	14
Conclusion	18
Répartition régionale.....	18
Corrélation entre dispositifs FLE/S et typologie des établissements	19
Bibliographie et sitographie	20
Annexe	21
Tableau métiers en tension relevant du secteur PATMAT	21

Liste des sigles et abréviations utilisés

BTP - Bâtiment et travaux publics

BTS - Brevet de technicien supérieur

CECRL – Cadre européen commun de référence pour les langues

CFA - Centre de formation d'apprentis

CMA - Chambres de Métiers et de l'Artisanat

DPR(-FLE) - Dispositif de prévention et de remobilisation (Français langue étrangère)

EPCI - Établissement public de coopération intercommunale

EPLEFPA - Établissement public d'enseignement et de formation agricole

EREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté

FLE/S - Français langue étrangère/seconde

IFA - Institut de formation en alternance

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire

MNA – Mineurs non accompagnés

MSH VdL - Maison des Sciences sociales et des Humanités Val de Loire

PatMAT - Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme

PIPPAeF – Penser l'insertion professionnelle des publics allophones en formation

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Le projet de recherche d'intérêt régional PIPPAeF, porté par l'unité de recherche DYNADIV, a pour objet d'identifier les freins et les leviers pour une insertion sociale et professionnelle durable de jeunes étrangers primo-arrivants, en formation professionnelle. Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec le campus d'excellence PatMAT, consortium réunissant des acteurs de la formation et des professionnels des secteurs du patrimoine, des métiers d'art et du tourisme.

Dans ce cadre, la présente cartographie offre une vue panoramique commentée de la répartition régionale de l'offre de formation, au prisme de la présence ou non de dispositifs spécifiques d'enseignement du français comme langue seconde.

Les informations quant au nombre de jeunes étrangers primo-arrivant inscrits dans les établissements enquêtés ne sont bien entendu pas disponibles, une analyse en lien avec le nombre d'inscrits concernés n'est donc pas possible.

Éléments méthodologiques

L'enquête a été menée à partir de la liste fournie par le campus d'excellence PatMAT, qui comprend les filières suivantes : hôtellerie-restauration, tourisme, alimentation, métiers d'art et design, patrimoines, paysages.

Cela représente 87 établissements, parmi lesquels 36 proposent un dispositif FLE/S.

Sont appelés "dispositifs FLE/S" toutes les solutions mises en place au sein des établissements pour proposer aux jeunes étrangers primo-arrivant un enseignement du français en vue de leur formation professionnelle.

Les cartes que nous proposons ont été établies par Dominique Andrieu (MSH Val de Loire) à partir de nos données.

1. Sources des données

1.1 Nous avons identifié **352 établissements** pouvant offrir potentiellement des formations FLE/S en Région Centre-Val de Loire. Ils rassemblent trois types d'établissement, dont les sources sont les suivantes :

- L'annuaire de l'éducation nationale sur la plateforme ouverte des données Éducation, Sports et Jeunesse : les établissements sélectionnés excluent les écoles maternelles, primaires, les collèges, les instituts médicaux et les services administratifs départementaux et régionaux recensés dans l'annuaire.

- L'application de consultation et cartographie des établissements (ACCE) du ministère de l'Éducation nationale ¹: les établissements sélectionnés sont les CFA² et les établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les 352 établissements mentionnés ci-dessus, 87 points localisent l'adresse des **sites enquêtés** : ils correspondent à l'ensemble des établissements PatMAT identifiés en région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet PIPPAeF. Selon les réponses obtenues auprès de ces 87 établissements, **36 d'entre eux offrent des formations FLE/S.**

1. Choix du maillage du fond de carte IGN

C'est le fond de carte IGN des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui est employé pour agréger les données sur les caractéristiques des établissements. Ils présentent en effet l'avantage de former un maillage de l'espace qui permet de garder une relative distinction entre des territoires urbains et ruraux – objectif qui nous semblait important dans la mesure où il permet d'identifier des éléments pertinents pour l'analyse de la répartition régionale des dispositifs FLE/S.

D'autres critères de maillage auraient pu être retenus mais sont apparus moins pertinents. Ainsi, les effectifs des établissements à analyser et à cartographier étant faibles, le choix d'un maillage fin de l'espace par le critère des communes aurait laissé beaucoup d'espaces non renseignés. Inversement, un maillage trop large par le critère des 6 départements régionaux, aurait eu peu d'intérêt pour l'appréhension de la répartition géographique des établissements.

2. Catégories mobilisées

Les principales catégories mobilisées sont : « lycées », « établissements d'enseignement supérieur », « EREA » et « CFA ». Outre le type de diplôme délivrés, ces établissements **se distinguent surtout par les modalités formatives proposées** (+/- alternance ; +/- contrat d'apprentissage). Ainsi, de manière générale, au niveau national :

- Les lycées et les établissements d'enseignement supérieur accueillent des élèves et étudiants, parfois dans le cadre de contrats d'apprentissage, tant dans le public que dans le privé.

¹ https://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php

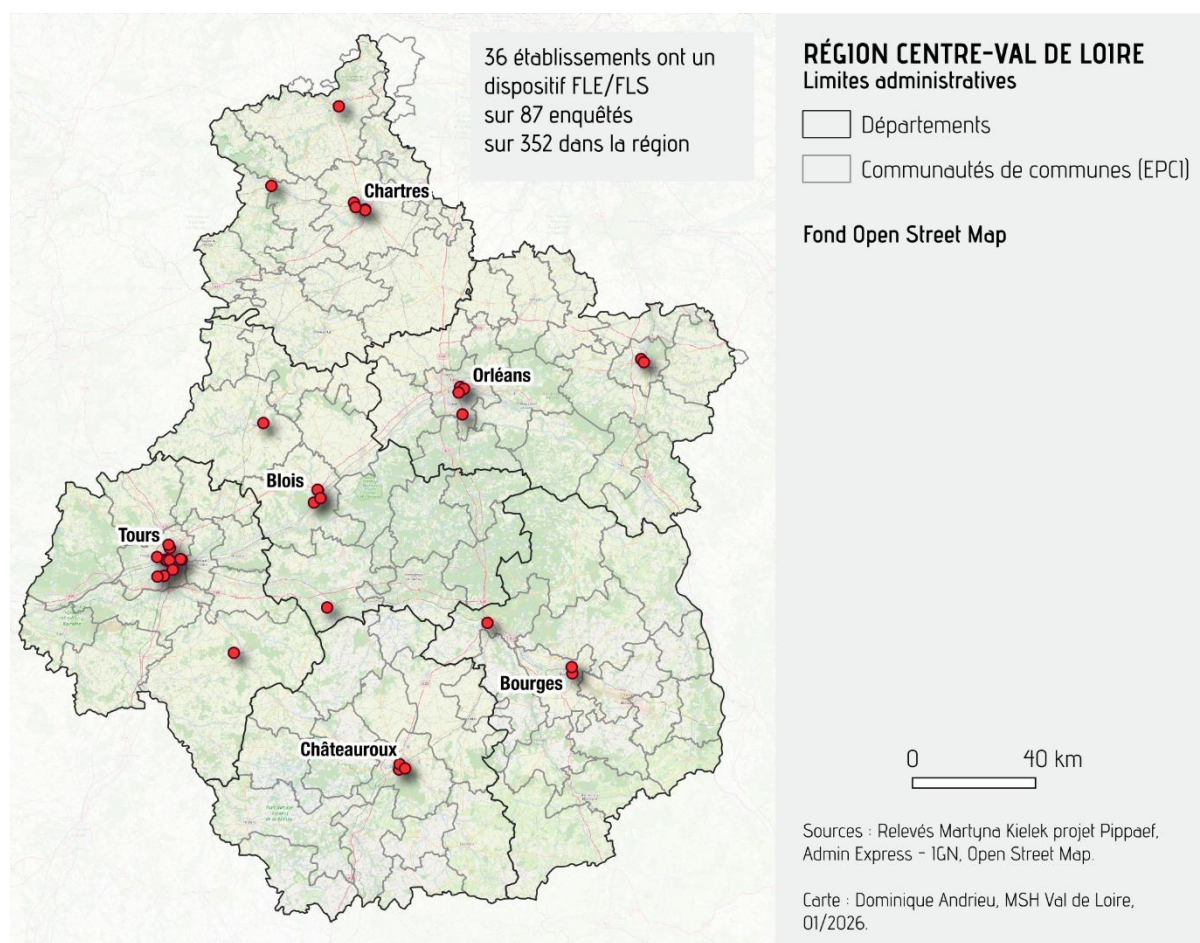
² Une remarque importante concerne les CFA. L'extrême variété de la structuration des CFA complique leur recensement complet sur la région. Toutefois les formations recensées étant sous contrôle du Ministère pour le contenu pédagogique notamment, cette source nous permet d'obtenir un effectif de bonne qualité.

- Rares sont les EREA qui proposent des contrats d'apprentissage. Quand c'est le cas, l'alternance est organisée de manière hebdomadaire, deux jours dans l'établissement scolaire, trois jours en entreprise.
- Les CFA accueillent des apprentis, avec des alternances plutôt organisées selon la rythmicité suivante : une semaine au centre de formation et trois semaines en entreprise.

Quatre cartes ont été établies, qui indiquent :

1. Carte 1 : La répartition des 36 établissements de formation professionnelle des filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S **en région Centre-Val de Loire**
2. Carte 2 : Le pourcentage des **établissements des filières PatMAT** proposant un dispositif FLE/S
3. Carte 3 : La répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS **par typologie d'établissement**
4. Carte 4 : La répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS **en fonction du critère public vs privé**

Carte 1 : Répartition des 36 établissements de formation professionnelle des filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S en région Centre-Val de Loire



[Voir cette carte en ligne](#)³

Commentaire

- Indre-et Loire : 12 établissements, presque tous situés dans l'agglomération tourangelle
- Loir-et-Cher : 6 établissements, avec une forte concentration sur l'agglomération de Blois
- Indre : 3 établissements, tous situés dans l'agglomération de Châteauroux
- Cher : 3 établissements, dont 2 situés à Bourges
- Eure-et-Loir : 6 établissements

³ Pour une version interactive, avec les coordonnées des établissements : <https://dynadiv.univ-tours.fr/version-francaise/activites/programmes-de-recherche/programmes-en-cours/carto>

- Loiret : 6 établissements, avec une concentration sur l'agglomération d'Orléans et, dans une moindre mesure, sur Montargis

2 conclusions peuvent être tirées de ce constat

1. Une forte disparité entre départements

Une couverture de tous les départements de la région, mais avec **de fortes disparités entre départements** (mais aussi au sein des départements)

La métropole de Tours concentre presque un tiers des établissements régionaux proposant un accompagnement FLE/S.

NB : Les raisons de cette concentration de l'offre de formation en FLE/S dans l'agglomération tourangelle n'ont pas été explorées à ce stade, elles sont peut-être liées à la présence d'un nombre important d'établissement de formation des filières concernées par notre enquête dans cette ville.

2. Un déséquilibre important entre zone urbaine et zone rurale, au profit des zones urbaines

La plupart des établissements proposant des dispositifs d'accompagnement FLE/S se situent dans des grandes villes ou dans leur proche périphérie.

Dans les zones rurales, même si de jeunes allophones pourraient être concerné par l'enseignement du FLE/S, rares sont les établissements qui proposent des dispositifs spécifiques, hormis celui de Saint-Aignan (41) par exemple. Nous avons ainsi rencontré, au cours de nos enquêtes, **des élèves ou apprentis non francophones pour lesquels aucun dispositif FLE/S n'était proposé**. A cette absence de dispositifs de proximité s'ajoute, en zone rurale, des **problématiques liées à la mobilité entre les lieux d'hébergement et de formation**.

Certains établissements urbains proposant un accompagnement FLE/S restent cependant accessibles aux jeunes des zones rurales en offrant la possibilité d'un hébergement en internat. Toutefois, les établissements avec internat ne sont pas toujours adaptés aux besoins formatifs des jeunes.

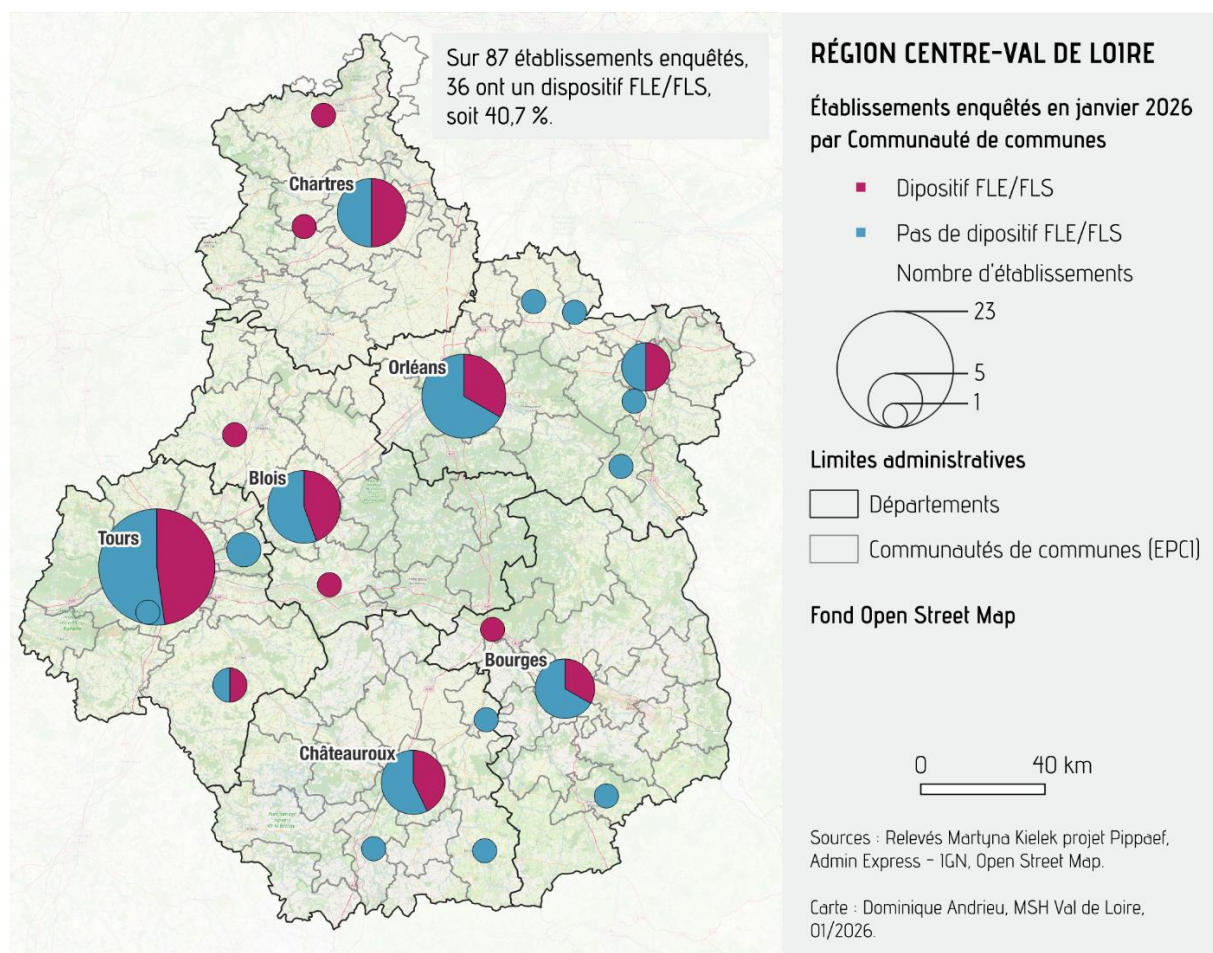
A titre d'exemple, on mentionnera le cas d'un jeune collégien, normalement scolarisé avant son arrivée en France avec sa famille, qui, faute d'une aide accessible depuis son lieu d'habitation, s'est vu proposer une scolarisation en DPR-FLE (dispositif de prévention et de remobilisation émanant de la mission de lutte contre le décrochage scolaire), alors que la question du décrochage scolaire ne se posait pas dans son cas.

Dans d'autres zones, où des dispositifs d'hébergement non diffus regroupent plusieurs jeunes allophones, des solutions sont ponctuellement trouvées :

- Un établissement secondaire privé donne accès à son dispositif FLE/S, sous certaines conditions, à des jeunes extérieurs au lycée

L'association en charge de l'hébergement a recours à des solutions non pérennes (et non rémunérées pour les formateurs) en sollicitant des stagiaires de master FLE – sans tuteur professionnel – ou des bénévoles (non formés).

Carte 2 : Pourcentage des établissements des filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S



[Voir cette carte](#) en ligne

Commentaire

En moyenne dans les villes, 30 % à 50 % des établissements PatMAT proposent un accompagnement au FLE/S.

En pourcentage comme en valeur absolue, la métropole de Tours et la ville de Blois présentent un nombre important d'établissements de formation du secteur enquêté et une proportion importante de dispositifs FLE/S.

On constate que des établissements de formation professionnelle en lien avec les filières PatMAT sont présents dans certaines zones rurales : le Berry, le Gâtinais ou la Beauce, mais ces établissements ne proposent aucun dispositif FLE/S.

Enfin, il est à noter que dans les communautés de communes de plus faible densité, on observe jusqu'à 100% des établissements proposant du FLE/S.

NB : Cette carte présentant des pourcentages, il suffit qu'un seul établissement soit concerné, et qu'il propose un accompagnement spécifique pour atteindre cette quotité.

2 conclusions peuvent être tirées de ce constat

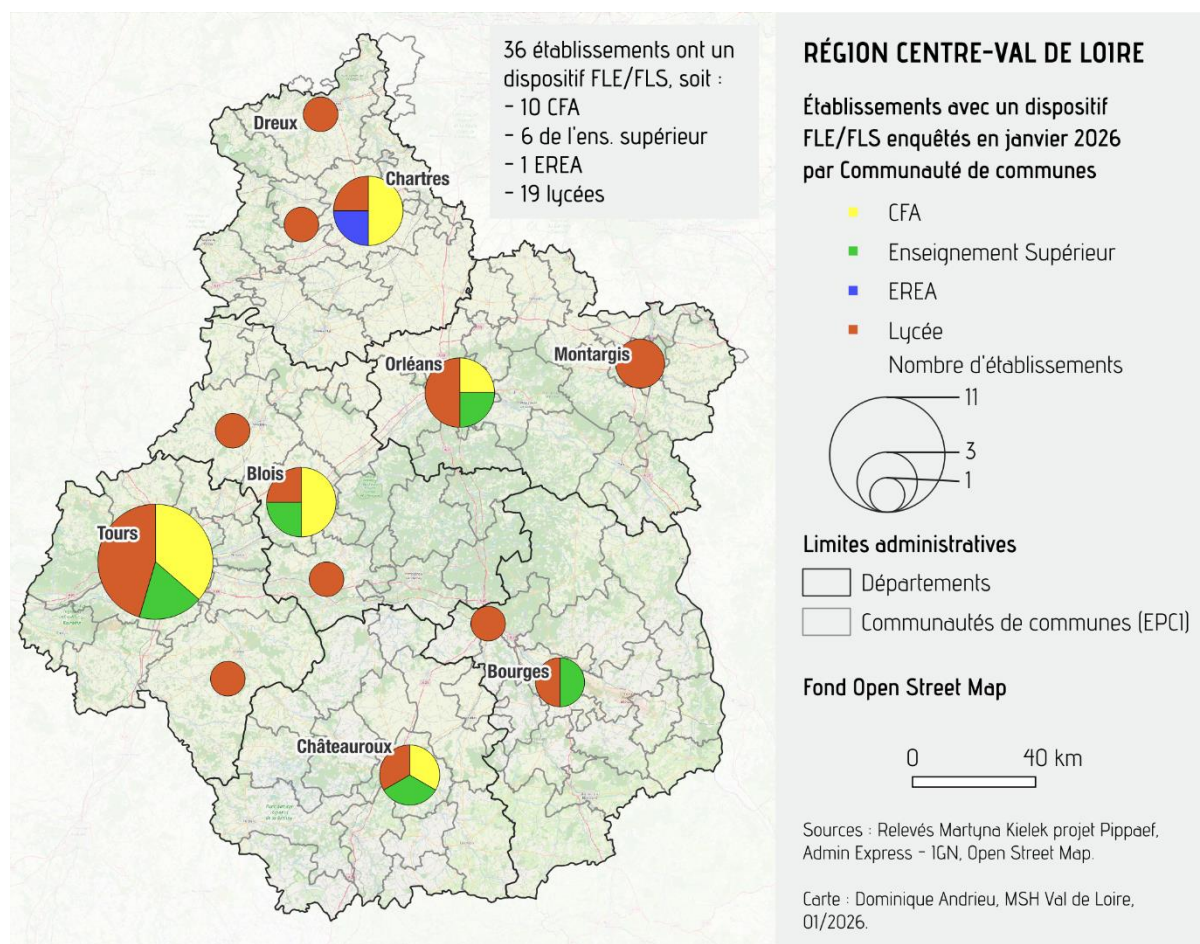
1. Un pourcentage d'établissements proposant un dispositif FLE/S inversement proportionnel à l'offre de formation de la zone concernée

Dans les villes où se trouvent de nombreux établissements de formation, comme Orléans et Bourges, le pourcentage des établissements proposant un dispositif FLE/S est relativement faible. Inversement, là où l'offre de formation est moins importante, (La Loupe, Loches, Montrichard) le pourcentage d'établissement proposant un dispositif FLE/S est plus conséquent.

2. Une disparité importante de l'implantation de dispositifs FLE/S dans les centres de formation professionnelles du secteur PatMAT, au niveau régional.

Nous n'avons pas exploré les raisons de cette disparité, mais il est probable qu'elles s'inscrivent dans des paysages socio-économiques et historiques divers, en lien avec les secteurs d'activité locaux. Il est possible aussi que des formes de "bricolages" soient mis en place, en lien avec le petit nombre de jeunes allophones dans ces établissements. Des enseignants volontaires prennent en effet parfois l'initiative d'un accompagnement individuel, sans que l'établissement indique avoir mis en place un dispositif spécifique.

Carte 3 : Répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS par typologie d'établissement



[Voir cette carte](#) en ligne

Commentaire

La complexité de l'organisation de la formation professionnelle est source de difficultés à établir un classement. En effet, les catégories mobilisées⁴ se chevauchent parfois, et ne sont pas toujours étanches les unes des autres. Ainsi :

- on ne peut pas toujours distinguer, au sein d'un même établissement (dans les lycées notamment), ce qui relève du centre de formation des apprentis ou des formations professionnelles sans contrat d'apprentissage.
- un centre de formation des apprentis peut être implanté au sein d'un établissement supérieur et inversement, certains CFA dispensent des diplômes d'enseignement supérieur.

Le cas de la ville de Bourges, par exemple, illustre cette porosité : les deux établissements de Bourges apparaissent dans des catégories distinctes, et sont tous deux en charge de la formation d'apprentis (IFA pour l'enseignement supérieur et CFA).

⁴ Pour rappel : lycées, CFA, EREA et établissements d'enseignement supérieur

Nous avons donc choisi de conserver l'appellation principale que se donnent les établissements. Ainsi, un IFA (institut de formation en alternance) peut être compris dans la catégorie « enseignement supérieur, ou un CFA inclus dans un lycée professionnel.

Ces chevauchements, bien que marginaux, donnent à cette cartographie un caractère indicatif.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle dans les secteurs PatMAT, ont été identifiés :

- 15 établissements d'enseignement supérieur, dont 6 proposent du FLE/S (40%)
- 2 EREA, dont 1 propose du FLE/S (50%)
NB : Les EREA constituent un cas particulier, qui ne peut être pensé comme significatif au regard de leur très faible nombre.
- 49 lycées dont 19 proposent du FLE/S (39%)
- 21 CFA, dont 10 proposent du FLE/S (48 %)

3 conclusions peuvent être tirées de ce constat

1. Globalement, l'offre de FLE/S dans le champ de la formation professionnelle du secteur PatMAT est donc **conséquence**, et **répartie de manière plutôt équilibrée** selon les types d'établissements.
2. **Les CFA disposent de la proportion la plus importante de dispositifs FLE/S.** Ces établissements sont donc en première ligne pour permettre aux jeunes étrangers de venir soutenir les métiers peu qualifiés, dans les secteurs en tension⁵ (Cf. Annexe). Les orientations vers ces secteurs (et ces modalités formatives qui offrent le statut de salarié) sont en effet particulièrement fréquentes chez les jeunes étrangers, notamment les MNA. En témoignent de nombreux entretiens, menés auprès des jeunes, des équipes éducatives des centres de formation, ou encore des travailleurs sociaux. Ces orientations sont dues en grande partie aux conditions de régularisation auxquelles sont soumis les jeunes une fois la majorité atteinte⁶. Ainsi,

⁵ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Actualites/Principales/Travailleurs-etranangers-la-liste-des-metiers-en-tension-actualisee>. Les métiers concernés dans le cadre de PatMAT sont les suivants : Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration, Bouchers, Charpentiers (bois), chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres), Cuisiniers, Employés de l'hôtellerie, Maçons, Maraîchers, horticulteurs salariés, Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires, Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction, Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment, Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage, Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment, Serveurs de cafés restaurants

⁶ Lemaire, É. (2012).

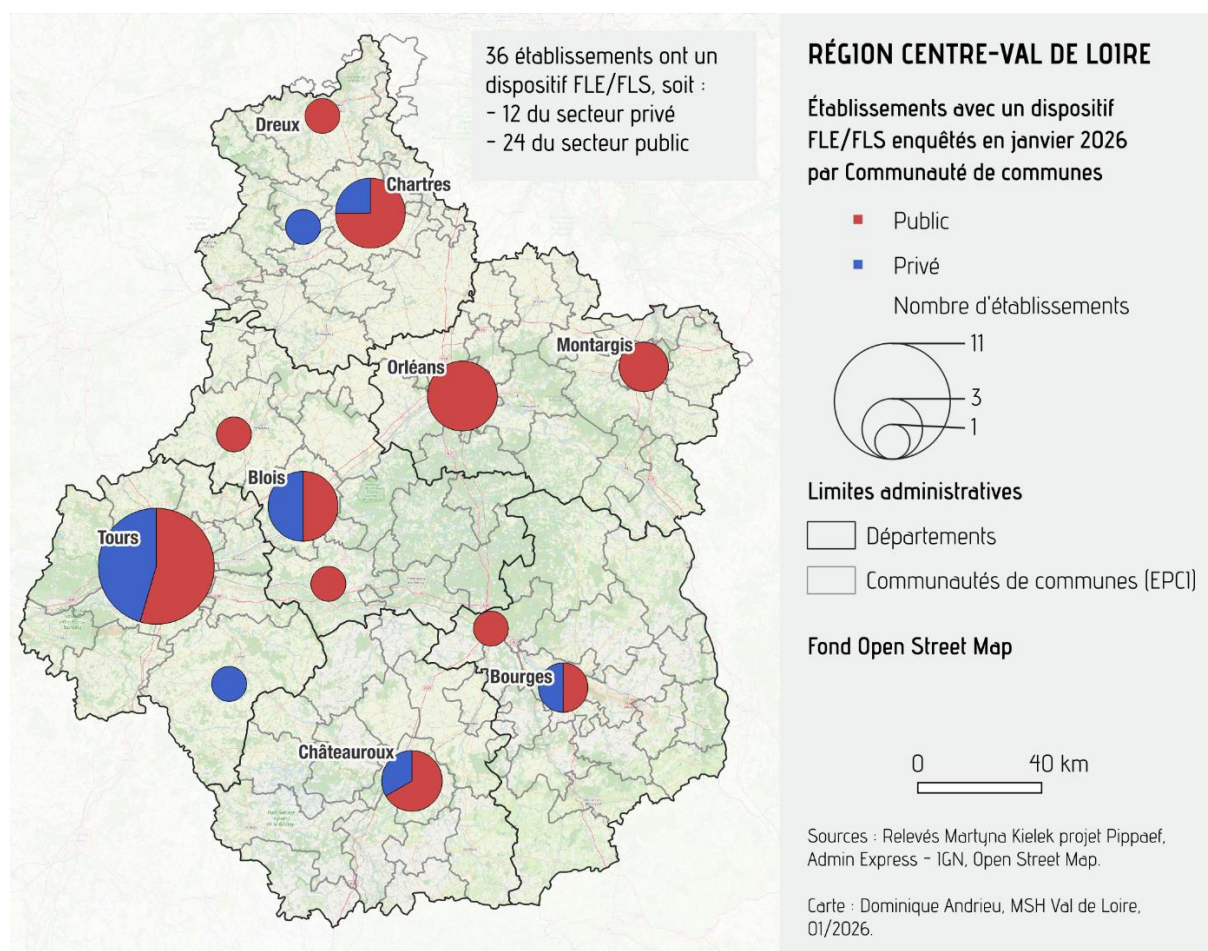
la liste des métiers en tension “s’inscrit dans le cadre de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l’immigration, améliorer l’intégration”⁷.

3. D’un point de vue géographique, **les zones urbaines proposent l’offre de formation la plus diversifiée** : Orléans, Tours, Blois et Châteauroux disposent ainsi d’une offre FLE/S répartie dans les trois catégories les plus fréquentes.

Dans les espaces de plus faible densité, ou les petites villes et communautés de communes plutôt rurales, **l’accompagnement au FLE/S est plutôt assumé par les lycées.**

⁷ ibid.

Carte 4 : Répartition des établissements avec un dispositif FLE/FLS en fonction du critère public vs privé



[Voir la carte en ligne](#)

Nous avons identifié, parmi les établissements de type lycée, CFA, EREA, enseignement supérieur, ceux qui relèvent de l'enseignement public ou privé.

Pour ce qui concerne les **CFA**, la distinction public/privé s'opère de manière spécifique :

1. Les CFA publics, ou académiques, sont répartis en 4 types⁸ :
 - **type 1** : CFA du ministère de l'Education nationale et rattachés administrativement et comptablement à des écoles secondaires (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels) ou à des établissements d'enseignement supérieur (universités)

⁸ Le CFA : Centre de formation des apprentis - Alternance Professionnelle : <https://www.alternance-professionnelle.fr/cfa-centres-formation-apprentis/>

- **type 2** : CFA du ministère de l'agriculture. Ces établissements sont rattachés sur le plan administratif aux EPLEFPA (Établissement public d'enseignement et de formation agricole) dont ils sont centres constitutifs.
 - **type 3** : CFA consulaires gérés par les chambres de commerce, de métiers, et d'agriculture
 - **type 4** : CFA gérés par les collectivités territoriales, dans lesquels l'apprenti effectue son alternance au sein de la fonction publique territoriale
2. Les CFA privés sont gérés par des syndicats professionnels, des associations ou d'autres structures (CFA d'entreprise, par exemple). Les plus nombreux aujourd'hui sont les CFA du BTP.

Parmi les établissements présentés dans la carte 4, nous avons identifié :

- **15 établissements d'enseignement supérieur**, dont
 - **8 établissements privés** (5 fléchés « FLE/S » et 3 sans dispositif FLE/S)
 - **7 établissements publics** (dont 1 fléchés « FLE/S » et 6 sans dispositif FLE/S)

Soit respectivement : 14% d'établissements publics et 62,5% d'établissements privés proposant un dispositif FLE/S.
- **2 EREA** (tous deux publics), dont 1 fléchés « FLE/S » et 1 sans dispositif FLE/S)

Soit respectivement : 50% d'établissements publics proposant un dispositif FLE/S.

- **49 lycées** (19 fléchés « FLE/S », 30 sans dispositif FLE/S), dont :
 - **10 lycées privés** (3 fléchés « FLE/S » et 7 sans dispositif FLE/S),
 - **39 lycées publics** (16 fléchés « FLE/S », 23 sans dispositif FLE/S)

Soit respectivement : 41% d'établissements publics et 30% d'établissements privés proposant un dispositif FLE/S.
- **21 CFA**, dont
 - **9 publics** (6 fléchés « FLE/S » et 3 sans dispositif FLE/S),
 - **12 privés** (4 fléchés « FLE/S » et 8 sans dispositif FLE/S)

Soit respectivement : 66% d'établissements publics et 33% d'établissements privés proposant un dispositif FLE/S.

3 conclusions peuvent être tirées de ce constat ;

1. Pour ce qui concerne les **CFA, la distinction public / privé semble n'avoir pas grande pertinence** quant à la proportion d'établissement proposant un dispositif spécifique par rapport à ceux qui n'en proposent pas. Du point de vue des usagers, en termes de coût de formation, le contrat d'apprentissage donne accès à une formation gratuite et rémunérée quel que soit le secteur (public ou privé) de l'établissement.
2. **En valeur absolue, le secteur public propose globalement une offre quantitativement plus importante de dispositif FLE/S que le secteur privé dans tous les types d'établissements.** Ceci paraît cohérent, dans la mesure où le nombre total d'établissements publics (57) est plus important que celui des établissements privés (30).

Une observation affinée permet de constater que, si l'on se penche sur la typologie des établissements, parmi les établissements dispensant des formations en lien avec les secteurs d'activité PatMAT, au niveau régional :

- les établissements d'enseignement supérieur public et privés (+1) sont en nombre équivalent, mais les dispositifs FLE/S sont beaucoup plus nombreux dans le secteur privé (+4)
- les lycées publics sont plus nombreux que les lycées privés, comme sont plus nombreux aussi les dispositifs FLE/S offerts dans le secteur public (+13)
- les CFA publics sont moins nombreux que les CFA privés mais les CFA publics disposent d'un plus grand nombre de dispositifs FLE/S (+2)
- La prise en compte des EREA n'est pas pertinente, nous n'avons pas identifié d'EREA privé en lien avec les secteurs d'activité PatMAT.

Pour expliquer ces chiffres, les hypothèses suivantes, concernant les établissements supérieurs et les lycées peuvent être formulées :

- L'entrée à l'université publique pour les étrangers est souvent conditionnée à un niveau de langue, ce qui pourrait expliquer le nombre moins important de dispositif FLE/S au sein de ces établissements.
- Les lycées publics pourraient être plus fréquentés par les jeunes étrangers allophones que les lycées privés.

3. En pourcentage, on constate en particulier deux déséquilibres :

- Les établissements supérieurs publics sont beaucoup moins bien dotés en dispositifs FLE/S que les établissements d'enseignement supérieurs privés.

- Les CFA du secteur public sont en revanche beaucoup mieux dotés en dispositifs FLE/S que les CFA privés.
- Les lycées publics disposent proportionnellement d'un peu plus de dispositifs FLE/S que les lycées privés, mais l'écart entre les deux secteurs n'est pas flagrant, au vu du nombre d'établissements enquêtés, en particulier dans le secteur privé.

Deux éléments pourraient éclairer le déséquilibre concernant les établissements d'enseignement supérieur. D'une part, l'entrée à l'université pour les étudiants étrangers étant conditionnée à un niveau de langue française (le plus souvent au moins le niveau B2 du CECRL), le besoin de dispositifs spécifiques pourrait y être moins sensible. D'autre part, les établissements d'enseignement supérieur privé peuvent attirer des étrangers sélectionnés en leur offrant une formation complète, professionnelle et linguistique, en particulier dans les métiers du tourisme et les métiers de bouche.

Pour ce qui concerne les CFA, une partie des disparités entre les établissements public et privés pourraient provenir du fait que certains CFA publics peuvent être implantés dans les lycées professionnels, dans ce cas, les apprentis peuvent bénéficier de dispositifs de type UPE2A existant par ailleurs dans les lycées.

Conclusion

Les informations présentées dans cette cartographie ont un caractère indicatif, lié au chevauchement des catégories d'analyse choisies, ainsi qu'à l'ancrage temporel de l'enquête. En effet, les dispositifs spécifiques d'accompagnement en FLE/S des jeunes étrangers primo-arrivant n'impliquent pas toujours une mise en place de dispositifs complexes, et peuvent être activés ou non selon les années et les besoins identifiés par les établissements concernés.

Par ailleurs, les établissements enquêtés sont circonscrits aux secteurs de formation professionnelle qui concernent les secteurs liés au campus d'excellence PatMAT, partenaire du projet PIPPAeF. Pour une visibilité accrue de l'offre de formation en FLE/S dans la formation professionnelle, il serait pertinent de faire porter l'enquête sur l'ensemble des établissements de formation professionnelle de la région Centre-Val de Loire.

Cette photographie permet tout de même certains constats, qui concernent notamment :

- a la répartition régionale des établissements proposant une offre de formation linguistique en plus de la formation professionnelle (quel que soit le niveau) ;
- b l'absence de relation significative entre les typologies d'établissements (secteur public/privé, niveau d'enseignement, alternance, champ professionnels visés) et l'accompagnement en FLE/S

Répartition régionale

L'étude (2024-2025) de l'offre de formation professionnelle des secteurs patrimoine, métiers d'art et du tourisme proposant un dispositif FLE/S en région Centre-Val de Loire montre une **disparité d'un département de la région à l'autre, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales**. La concentration dans l'agglomération tourangelles d'une importante offre d'accompagnement au FLE/S ainsi que l'absence totale d'une offre en FLE/S dans certaines zones rurales sont notables, sans qu'à ce stade les raisons de ces disparités aient été explorées. Il pourrait être intéressant d'élargir l'enquête à l'ensemble des établissements de formation professionnelle de la région, au-delà des seules filières PatMAT, afin de savoir si ces mêmes disparités sont observables de manière générale.

Les lieux d'hébergement des jeunes concernés, dépendant des contraintes familiales, des structures d'accompagnement social, des internats dont disposent les établissements, ne sont pas sans poser la **question de la mobilité**. Cette question est d'autant plus sensible avec les alternants, qui ne trouvent pas toujours d'employeurs à proximité de leur lieu de vie et/ou de leur établissement de formation. Les freins à la mobilité ne favorisent ainsi ni l'insertion professionnelle, ni l'insertion sociale.

Corrélation entre dispositifs FLE/S et typologie des établissements

Le pourcentage des établissements de formation dans les filières PatMAT proposant un dispositif FLE/S est important, puisqu'il atteint 30 à 40 % dans les villes. Ces dispositifs sont présents dans les trois types d'établissements enquêtés (établissement d'enseignement supérieur, lycée, CFA), tant publics que privés. Dans les zones rurales, ce sont plutôt les lycées qui mettent en place cet accompagnement spécifique.

Au niveau régional, **les CFA sont les plus dotés en dispositifs FLE/S**. Peut-être parce qu'ils sont en mesure d'offrir des formations relativement brèves, et rémunérées (dans le cadre des contrats d'apprentissages) et attirent beaucoup de jeunes, en particulier mineurs non accompagnés. Il est impossible de savoir quelle proportion de jeunes étrangers primo-arrivant fréquentent ces établissements (par rapport à la population générale de l'établissement ; ou par rapport à d'autres types d'établissement) dans la mesure où les statistiques concernant les nationalités et la période d'arrivée en France des étrangers en formation n'existent pas. Malgré cela, le constat peut être fait qu'ils sont nombreux à être formés aux métiers "en tension", en cuisine et métiers de la restauration, boucherie et BTP notamment.

Au-delà de la diversité des établissements qui offrent des dispositifs FLE/S, ces derniers prennent aussi des **formes variées**. Les modalités adoptées localement sont fonction des ressources (financements, formation / affinité des enseignants ; choix d'attribution), du nombre de jeunes concernés, des habitudes d'accueil et d'accompagnement de ce public, ainsi que des choix opérés par les équipes formatives. Au vu de la diversité des établissements et des disparités géographiques (possiblement liées au nombre de jeunes potentiellement concernés par un accompagnement FLE/S), **l'adaptation locale des modalités d'organisation et de fonctionnement des dispositifs semble cohérent et positif**.

Bibliographie et sitographie

Lemaire, É. (2012). « Portraits de mineurs isolés étrangers en territoire français : apprendre en situation de vulnérabilité », *Revue internationale de l'éducation familiale*, 31(1), 31-53. <https://doi.org/10.3917/rief.031.0031>.

Persini, C. (2022). « Tous en CAP ? La fabrique de l'orientation scolaire des mineurs non accompagnés », dans *Enfances et jeunesses en migration*. Baby-Collin, V. & Souiah, F. (eds.). Paris, Le cavalier bleu

Apprentissage :

<https://www.espace-concours.fr/apprentissage/cfa-public-prive-html>

<https://www.alternance-professionnelle.fr/cfa-centres-formation-apprentis>

Formations professionnelles :

<https://www.onisep.fr>

Métiers en tension :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Actualites/Principales/Travailleurs-etrangers-la-liste-des-metiers-en-tension-actualisee>.

PatMAT :

<https://padlet.com/CampusPatMAT/d-couvrir-les-fili-res-de-l-art-de-vivre-et-des-savoir-faire-rh1xgnxl632t9055>

Annexe

Tableau métiers en tension relevant du secteur PATMAT

Métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme	Métiers du patrimoine bâti	Métiers du paysage, de l'horticulture et de la vigne	Métiers de bouche
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	Charpentiers (bois)	Maraîchers, horticulteurs salariés	Bouchers
Cuisiniers	Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	
Employés de l'hôtellerie	Maçons		
Serveurs de cafés restaurants	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction		
	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment		
	Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage		
	Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment		